

BEAUFORT VINCENT  
31 route de Mericourt  
78270 Rolleboise  
vincent\_beaufort@hotmail.fr

## **Objet : Résumé du mémoire de stage de M1**

Nouvelle étape du processus de décentralisation, le projet de loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a eu pour objectif de simplifier l'organisation des collectivités territoriales et de leurs différentes compétences. La mise en œuvre des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) prévus par la loi NOTRe en date du 7 août 2015 a abouti à une recomposition des territoires intercommunaux par des fusions de communautés (le seuil minimum du nombre d'habitant d'une intercommunalité est passé de 5 000 à 15 000). Ces modifications ont des incidences à la fois sur les périmètres d'exercice de l'action communautaire mais également sur les compétences appelées à être mises en œuvre par l'EPCI issu de la fusion.

Ayant effectué mon stage de M1 au sein du Service SIG de la nouvelle communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération (SNA), j'ai réalisé que ce dernier, par rapport à d'autre, répond plus à une mission qu'à une problématique. En effet, l'objectif est de réaliser un audit des données des trois ex-intercommunalités qui composent SNA (CCAIE, CCEVS, CAPE), puis de produire une cartothèque de référentiels sur le nouveau territoire de SNA. Néanmoins, à travers mon expérience, j'ai essayé de voir au-delà. La problématique est par conséquent la suivante : Dans le cadre d'une fusion de communautés prévue par la loi NOTRe, le SIG (Système d'Information Géographique) est-il un outil fédérateur de territoires ?

Pour répondre à la problématique, trois étapes importantes dans mon travail ont été nécessaires. La première étape consiste à établir un audit de données sur les trois ex-intercommunalités. Il s'agit de lister toutes les données dans un fichier Excel (serveur, nb ligne, nb champ, date de mise à jour, description, thématique, type de géométrie, etc...) pour déterminer celles qui sont disponibles immédiatement, et celles qui doivent être modifiées ou supprimées. La deuxième étape repose sur la récolte de données au sein des services de SNA et des plateformes de téléchargement en libre accès sur le web (Insee.fr, Data.gouv.fr, etc.). Enfin, la troisième étape, consiste à cartographier les compétences de SNA. L'objectif est donc de produire au moins une carte par compétence, en sachant que la durée du stage (4 mois) ne permet pas de toutes les cartographier. Une carte peut cependant regrouper plusieurs informations d'une même compétence. Ces trois étapes successives conduisent à répondre aux besoins urgents des différents services de SNA pour administrer le nouveau territoire et permettre son développement, en attendant la mise en place du future WebSIG.

Pour conclure, je dirais que le SIG participe grandement, par le visuel, à fédérer un territoire dans la conscience collective des agents et des élus. Dans le cadre d'une fusion d'intercommunalités, le SIG est utile pour représenter les nouvelles limites du territoire. En effet, les agents et les élus de la collectivité ont un besoin urgent d'identifier le territoire, ils ont donc besoin d'un visuel fort qui répond à leurs attentes, quoi de mieux qu'une carte pour cela ? La plupart des demandes ponctuelles faites à la Mission SIG, durant ces quatre mois de stage, ont concerné la représentation des limites administratives communales du territoire. Cette carte, très basique, sort du cadre de la cartographie des compétences, mais est plus que nécessaire pour s'approprier le territoire.